



DISTRICT DE L'ARIÈGE
DE FOOTBALL



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 3 Novembre 2023

Procès-Verbal n°3 (Sous réserve d'approbation du Comité Directeur)

Saison 2023/2024

Président : TOURECHE Karim

Présents : ACHAARAOUI Mohamed
BOULBENE Charles
FONTAINE Jérémy
GIRARDIN Jean-Philippe
GONZALEZ Manuel
MELET Thierry
LAFFITTE Bernard
LAFFITTE Florian
LAUR Charlène
PEREIRA DA SILVA Jean-Michel
PUJOL Jean-Claude

La séance est ouverte à 19 h 15.

Ordres du jour :

- Approbation du P.V. n°2
- Point Désignations (Jean-Michel PEREIRA DA SILVA)
- Point Observations (Florian LAFFITTE)
- Suivi des observations vidéo (Jean-Philippe GIRARDIN)
- Suivi des arbitres stagiaires
- Point sur la Coupe d'Ariège
- Préparation du Rassemblement de mi-saison
- Informations diverses

⇒ **Approbation du P.V. n°2**

Après lecture, le P.V. n°2 est adopté par les membres de C.D.A.

⇒ **Point Désignations (Jean-Michel PEREIRA DA SILVA)**

Les problèmes rencontrés avec le logiciel « Portail Bleu » n'étant pas encore résolus, il n'est possible que de les faire 10 jours avant ; de plus en plus d'arbitres signalent leurs indisponibilités tardivement, il est rappelé que les arbitres doivent rentrer leurs indisponibilités sur leur espace myFFF 2 semaines à l'avance. M. TOURECHE rappelle que le non-respect du Règlement Intérieur entraîne 15 jours de non-désignation ainsi qu'une convocation de l'arbitre en C.D.A. pour sanction.

M. PEREIRA DA SILVA tient à cet effet un tableau de décotes à jour, qu'il transmettra au Pôle Observations à la fin de la saison pour définir le classement des arbitres.

Concernant les échanges, le Pôle Désignations de la C.D.A. de l'Aude délègue une dizaine de rencontres par week-end à M. PEREIRA DA SILVA, en D2, D3 et D4.

⇒ **Point observations (Florian LAFFITTE)**

La moitié des arbitres « District 1 » a déjà été observée dans l'Aude, les arbitres « District 2 » et « District 3 » et « District Assistant » ont tous été observés au moins 1 fois. Le seul problème rencontré venait du fait que les arbitres audois qui venaient en Ariège souhaitaient être observés le Samedi, mais il a été rapidement solutionné. Un échange est fait entre M. LAFFITTE et M. GONZALEZ Manuel concernant un délégué officiel qui est également observateur.

⇒ **Suivi des observations vidéo (Jean-Philippe GIRARDIN)**

M. GIRARDIN fait le point sur les rencontres au cours desquelles il a filmé les 3 premiers arbitres ; il informe la C.D.A. du fait qu'il a relevé un potentiel chez certains assistant.es bénévoles. Les temps forts de ces rencontres seront envoyés au Pôle Formation pour analyse et utilisation lors du Rassemblement de mi-saison dans un but pédagogique.

À ce sujet, M. TOURECHE soumet à l'ensemble de la C.D.A. l'idée d'effectuer une formation pour des personnes qui souhaitent devenir arbitres auxiliaires – avec l'obtention finale d'une certification – et souhaiterait en confier la responsabilité à M. ACHAARAOU.

Un formulaire de réponse sera préparé par M. FONTAINE et envoyé aux clubs.

⇒ Suivi des arbitres stagiaires

M. TOURECHE fait le point sur les arbitres stagiaires. Une stagiaire sera positionnée sur la catégorie U11, les autres seront répartis sur les catégories U13, U15 et Seniors (Assistant Spécifique et en D4 et féminines). Il a été décelé chez certains un potentiel à court et moyen terme, M. TOURECHE informe que la Ligue souhaiterait les récupérer ; il serait souhaitable d'attendre que les arbitres concernés gagnent en expérience avant de pouvoir envisager de les présenter ; en conséquence, aucun arbitre ne sera mis à disposition de la Ligue jusqu'à la fin de la saison.

Le suivi des arbitres stagiaires sera assuré par MM. ACHAARAOU, LAFFITTE et RAYMOND.

⇒ Point sur la Coupe d'Ariège

La C.D.A. a reçu un courrier de la Commission d'Organisation des Coupes et Championnats concernant les dispositions relatives au carton blanc dans la compétition. En effet, sa mise en place du carton blanc n'apparaît pas dans le règlement, M. GONZALEZ Manuel affirme qu'il s'agit d'un oubli. À la suite des matchs aller du tour préliminaire, où nombreux cartons jaunes ont été adressés pour des contestations, la C.D.O.C.C. a sollicité la C.D.A. pour décider ou non de remettre le carton blanc dans le règlement ; après un tour de table, il sera de nouveau fait application du carton blanc à partir des 8èmes de finale. Un courrier de la C.D.A. sera adressé à la C.D.O.C.C à ce sujet. Les résultats des matchs aller seront envoyés aux arbitres désignés lors des matchs retour afin d'éviter tout impair ; au regard des incidents ayant émaillé 3 rencontres du tour préliminaire, il sera désigné 3 arbitres officiels et 1 délégué sur ces rencontres.

⇒ Préparation du Rassemblement de mi-saison

Il se déroulera le 9 Décembre, au siège du District, à La Tour du Crieu.

⇒ Informations diverses

- Le RI de la CDA validée en Juin 2023 pour la saison 2023/2024 n'est toujours pas en ligne : il faut relancer le secrétariat général pour faire le nécessaire afin qu'il soit visible de tous.
- M. TOURECHE partage aux membres de C.D.A. la teneur des échanges qu'il a eu des présidents de clubs et de la relation avec les arbitres : l'objectif est de pouvoir avoir un dialogue constructif pour avancer dans la même direction.
- M. PUJOL évoque le manque de discipline des délégués bénévoles ; en effet, si les rencontres de Départementale 1 et 2 ne posent généralement pas de soucis – les délégués officiels transmettant les consignes – en Départementale 3 et 4, il n'y a qu'un seul officiel. Il serait donc convenable que les arbitres officiant à ce niveau fassent passer les consignes.
- Concernant la nouvelle dotation JAKO 2024-2025, les couleurs prédéfinies sont les suivantes : gris pour les membres de C.D.A. et noir pour les arbitres. Un sondage sera effectué auprès des arbitres pour connaître leur opinion à ce sujet.

- M. TOURECHE doit faire le point avec Daniel FEUILLADE, Conseiller Technique Régional en Arbitrage de la Ligue, concernant le retour des deux arbitres District ayant déjà officié en Ligue suite à de nouvelles dispositions de la FFF : Aziz Adham et Bourasse Maroin
- M. RAYMOND évoque la recrudescence des incivilités de tout ordre autour du terrain ; un rappel du protocole à appliquer dans ce cas de figure :
 - L'arbitre doit impérativement interrompre le match
 - Il doit demander au délégué de faire évacuer la ou les personnes concernées
 - Ne pas reprendre la rencontre tant que lesdites personnes ne se trouvent pas hors de l'enceinte !
- Le match doit être impérativement arrêté si l'intégrité physique de l'arbitre est mise en danger : un rappel va être fait aux arbitres sur la conduite à tenir

La séance est levée à 21 h 20.

Le président de la C.D.A.

Karim TOURECHE

Le secrétaire de la C.D.A.

Jérémy FONTAINE